



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2014
CONSEIL DES COMMISSAIRES

Province de Québec,

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,

Comté Roberval-Lac-Saint-Jean,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 15^e jour d'avril 2014, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Lina Lapointe, Marie-Eve Lebel, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin et MM. Jean-François Bélanger, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Rémi Rousseau, Jean-Patrice Tremblay et Michel Tremblay, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Mireille Tremblay, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau, assisté de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale et de M. François Jeanrie, directeur-adjoint par intérim, en remplacement de M. Serge Bergeron, directeur général.

Sont absents : M^{mes} Chantale Arnold, Jenny Boutin, Marie-Eve Paré et Nancy St-Gelais, commissaires.

MM. Steeve Bussière et Bernard Potvin, commissaires.

M. Serge Bergeron, directeur général.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

CC-6772-04-14

ADOPTÉ

ADOPTÉ

12.9 Appel d'offres Réaménagement des salles de toilettes – CÉA Le Retour

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour l'octroi du contrat cité en objet;

ATTENDU l'analyse et les recommandations faites par la firme *Les architectes associés* de Roberval, à savoir :

ISOFOR	175 000 \$	plus les taxes applicables
Construction Bon-Air inc.	249 500 \$	plus les taxes applicables

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme;

En conséquence,

CC-6786-04-14

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat *Réaménagement des salles de toilettes – CÉA Le Retour*, à Saint-Félicien, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **ISOFOR**, au montant de **175 000 \$**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

12.10 Appel d'offres Aménagement extérieur – secteur B – École Notre-Dame-des-Anges

Le sujet est reporté.

13. Ressources informatiques et transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. Direction générale et secrétariat général**14.1 Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014**

ATTENDU les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires au cours des trois dernières années;

ATTENDU le décret 29-2013 fixant au 2 novembre 2014 la date des prochaines élections scolaires au Québec;

ATTENDU l'ampleur du processus électoral requis pour mener à bien ces élections scolaires 2014 du fait de l'élection d'un président ou d'une présidente du conseil au suffrage universel;

ATTENDU que le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne dispose pas de marge de manœuvre financière;

ATTENDU les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU les coûts très élevés d'une élection sur notre territoire qui est très étendu;

ATTENDU l'importance et la volonté de supporter la démocratie scolaire, en cohérence avec la mission officielle de notre Commission scolaire;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QU'une demande soit adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que des budgets spéciaux soient alloués pour financer les élections scolaires de 2014;

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux ministres et députés régionaux, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ

CC-6787-04-14

14.2 **Institutionnalisation des écoles primaires Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Lucie**

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement d'une école;

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école*;

ATTENDU la résolution CE-13-14/295 datée du 3 décembre 2013 du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Girardville à l'effet d'accepter le projet d'école institutionnelle;

ATTENDU la résolution CE-13/14-931 datée du 27 novembre 2013 du conseil

NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AUX SERVICES ÉDUCATIFS FP/ FGA (R-4981/SRH)

CONSIDÉRANT le départ de M. Sylvain Bruneau;

CONSIDÉRANT le concours C-2013-487;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la résolution R-4669/SRH;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de nommer à titre de direction adjointe aux Services éducatifs FP/FGA, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 6 février 2014 à savoir, M. Stéphan Laurence.

Adopté

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2013-2014 (R-4982/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT QUE le MELS a annoncé que les paramètres de financement révisés pour l'année 2013-2014 seront envoyés aux commissions scolaires afin de tenir compte du paiement de l'équité salariale du personnel de soutien et professionnel;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2014;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'adopter le budget révisé 2013-2014.

Adopté

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ALTERNATIVE DE LA FOURMILIÈRE (R-4983/DG)

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire et la direction de chacun de ses établissements doivent convenir annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion et de réussite déposée au conseil des commissaires a été soumise pour approbation au conseil d'établissement de l'école après consultation du personnel de l'établissement;

CONSIDÉRANT QUE la convention de gestion et de réussite a été établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Simon Bernier, commissaire, que le conseil des commissaires approuve le contenu de la convention de gestion et de réussite, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2013-2014-19** et mandate le président et la directrice générale pour la signer en son nom.

Adopté

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES DE NOVEMBRE 2014 (R-4984/DG)

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires des trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'après avoir subi des compressions budgétaires répétées totalisant plus de 14 millions de dollars à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 février 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Chantal Ayotte,	commissaire
M. Simon Bernier,	commissaire
M. Yves Charette,	commissaire
M. Robert Danis,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Céline Dunberry,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M ^{me} Mélanie Pagé,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M. Ian Vallée,	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémy Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Lyne Gaudreault, M^{me} Chantal Laurin et M. André Lemay ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4977/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian F. Paradis, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4978/SSGC)

M. Karim Khimjee, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014.

Adopté

CONSIDÉRANT les coûts très élevés d'une élection scolaire sur notre territoire qui compte 16 municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la démocratie scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Serge Forget, commissaire, de demander au MELS d'allouer des budgets spéciaux pour financer les élections scolaires de 2014 ou de nous permettre de nous approprier cette somme dans nos surplus au-delà de la limite qui sera fixée par les règles budgétaires à venir et de demander aux autres commissions scolaires d'appuyer notre démarche en produisant des résolutions similaires.

Adopté à l'unanimité

DÉLÉGATION DE POUVOIRS À LA DIRECTION GÉNÉRALE RELATIVEMENT À L'EMBAUCHE DE CADRE AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 19 FEVRIER AU 18 MARS 2014 (R-4985/DG)

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir procéder avec diligence à l'engagement du personnel cadre permanent pour le Service des ressources financières, étant donné les implications internes et externes à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de permettre à la direction générale de procéder à l'engagement du personnel cadre permanent pour ce service le plus rapidement possible compte tenu des échéanciers ministériels à respecter notamment les prochains états financiers au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la prochaine séance du conseil des commissaires est le 18 mars prochain compte tenu de la période de relâche scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une fois le processus de sélection terminé, il peut y avoir un délai de plusieurs semaines avant l'entrée en fonction du candidat retenu;

CONSIDÉRANT que les postes à pourvoir sont prévus au plan des effectifs cadres adopté par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection est composé d'un membre de la direction générale, d'un commissaire, des deux représentants des associations et du directeur du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la direction générale consultera préalablement l'ACSQ quant à un processus accéléré de sélection afin de soutenir ce service;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de déléguer à la direction générale le pouvoir d'engager du personnel cadre permanent pour le Service des ressources financières durant la période du 19 février au 17 mars 2014 et d'en rendre compte au conseil des commissaires du 18 mars prochain.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

CONSEIL DES COMMISSAIRES**PROVINCE DE QUÉBEC****LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du conseil des commissaires** qui s'est tenue à la salle 104 du centre administratif, 771, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le mardi 18 mars 2014, à compter de 19 h 30.

PRÉSENCES

Mme Diane Arsenault-Lirette	M. Doris Clavette
Mme Ginette Côté	M. Serge Desbiens
Mme Carole Deschênes	Mme Sylvie Dufour
Mme Nadine Gagné	M. Bernard Girard
M. Claude Lavoie	Mme Kathya Maloney
Mme Reina Savoie Jourdain	M. Dominique Tremblay
Mme Gladys Tremblay	Mme Marie-France Tremblay
M. Normand Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général
Mme Suzie Roy, directrice, services informatiques
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs
Mme Nadine Desrosiers, directrice des ressources humaines et matérielles
Mme Chantal Giguère, secrétaire générale et responsable du transport
Mme Lisette Marin, secrétaire
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

ABSENCES

M. Marc Gauthier
Mme Louise Hovington
Mme Nicole D. Larouche
M. Michel Lévesque
Mme Chantal Gagnon, directrice des ressources financières

1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue à tous les membres, il est alors 19 h 30.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 février 2014

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014.

C-13-063

Mme Carole Deschênes propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2014 soit adopté tel que rédigé.

11. SECRETARIAT GENERAL**11.1 Elections scolaires**

Mme Chantal Giguère, secrétaire générale, présente aux membres du conseil l'échéancier des activités pour les prochaines élections scolaires qui auront lieu le 2 novembre 2014.

12. ADMINISTRATION GENERALE**12.1 École Mgr-Bouchard – 3^e cycle**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'analyse de la clientèle inscrite à l'école Mgr-Bouchard, le comité de gestion soumet la recommandation suivante :

CONSIDÉRANT les différents scénarios de jumelage de niveaux et les dépassements des ratios ;

CONSIDÉRANT que la clientèle inscrite pour l'année 2014-2015 à l'école Mgr-Bouchard force la commission scolaire à mettre en place une organisation à trois ressources enseignantes ;

CONSIDÉRANT que l'organisation scolaire 2014-2015 doit être faite à raison de trois groupes pour être conforme aux exigences imposées par les conventions collectives en regard des ratios et des jumelages, et ce, avec ou sans l'offre de services éducatifs pour le 3^e cycle ;

C-13-065

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement de :

MAINTENIR de façon officielle la fermeture du 3^e cycle d'enseignement du primaire à l'école Mgr-Bouchard ;

PERMETTRE, de façon exceptionnelle, l'enseignement du 3^e cycle à l'école Mgr-Bouchard pour l'année scolaire 2014-2015, et ce, en raison des règles de formation des groupes.

12.2 Actes du directeur général

La présidente, Mme Ginette Côté, présente à titre d'information, la liste des actes posés par le directeur général dans le cadre du règlement de délégation de pouvoirs pour la période du mois de novembre 2013 à mars 2014.

12.3 Mesures budgétaires pour élections

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'étant donné toutes les coupures budgétaires avec lesquelles la commission scolaire doit composer, il y a lieu de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une allocation pour la tenue des élections.

C-13-066

CONSIDÉRANT la tenue d'élections scolaires générales le 2 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Estuaire a dû, depuis 2011-2012, composer avec des réductions significatives au niveau de son budget de fonctionnement (effort général pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, réduction des dépenses administratives – projet de Loi 100) ;

CONSIDÉRANT que ces coupures représentent pour la Commission scolaire de l'Estuaire un montant de plus d'un million de dollars ;

CONSIDÉRANT les dépenses inhérentes au processus d'élection à la présidence au suffrage universel et aux postes de commissaires ;

CONSIDÉRANT que les services aux élèves ne pourront bénéficier de ces sommes affectées aux élections ;

M. Doris Clavette propose et il est résolu unanimement de :

DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une allocation spécifique pour la tenue du scrutin général du 2 novembre 2014 ;

TRANSMETTRE à la Fédération des commissions scolaires du Québec copie de la présente résolution.

13. QUESTIONS DIVERSES

13.1 État de situation sur le contexte politique

Mme Ginette Côté, présidente, informe les membres du comité sur les possibles scénarios véhiculés par le comité des experts, dont la fusion des commissions scolaires. Le mandat serait donné aux commissions scolaires de se regrouper.

14. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question de la part des membres.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C-13-067

M. Doris Clavette propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 19 h 50.

Présidente

Secrétaire générale



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du 23 avril 2014

- 9^e -

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente
M. André Gravel, vice-président
Mmes Jocelyne Cyr
Linda Gamache
M. Mohamed Maazami
Mme Dominique Cousineau
MM. Tomas Arbieto
Jocelyn Pauzé
Mme Marie Depelteau-Paquette
MM. Jean-Denis Dufort
Christian Giguère
Mme Béatrice Copps
M. Bernardus Valkenburg
Mmes Louise Mainville
Diane Beaudet
M. Khokon Maniruzzaman
Mme Violaine Cousineau
M. Daniel Bélanger
Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
M. Jacques Dionne
Mme Julia Druliolles

ABSENTS : M. Kenneth George
Mme Agnès Connat

Sont reçus : Mme *Ariel Boisvert-Hayes*, présidente de l'Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSDM) et membre du conseil des élèves de l'école Père-Marquette, jumelée avec le commissaire Kenneth George

et nous vous demandons de ne pas abolir les postes de direction-adjointe à de la Lancée, Dominique-Savio, Accès Est, Accès Nord et Espace-Jeunesse.

Enfin, nous vous en serions reconnaissants si vous pouviez transmettre notre demande à monsieur Petitclerc qui est absent ce soir. »

Mme Harel-Bourdon explique qu'au cours de la prochaine année, la CSDM étudiera la façon d'organiser les différents services Accès (Accès Nord, Accès Est et Accès Ouest) et d'offrir les meilleurs services possible. Elle rappelle qu'un comité sur l'organisation des services pour l'ensemble de la Commission scolaire a été créé. Elle invite Mme Calado et Mme Mongrain à rencontrer M. Robert Gendron, le directeur général adjoint responsable des ressources humaines, et Mme Francyne Fleury, la gestionnaire en soutien pour leurs écoles, qui leur donnera un aperçu des décisions qui seront prises concernant les directions adjointes et l'organisation des services et du travail.

10.

Proposition d'urgence des commissaires – financement de l'élection scolaire

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a réduit substantiellement le budget alloué aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que parallèlement à ses coupes, il a accru les responsabilités des commissions scolaires (identification d'objectifs quantitatifs, vérification des antécédents des bénévoles, intimidation, etc.);

CONSIDÉRANT que l'élection scolaire de Montréal, selon les nouvelles règles électorales, dont l'élection de la présidence au suffrage universel, coûtera près de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la légitimité des commissaires qui assurent les responsabilités suivantes :

- 1° dans le cadre de leur participation à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire, d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription ou de leur milieu;
- 2° de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire;
- 3° de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;
- 4° d'exécuter tout mandat que leur confie le conseil des commissaires, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière;

CONSIDÉRANT que cette somme devrait être prise à même le budget de la Commission scolaire, alors que le Conseil des commissaires souhaite que les services aux élèves ne soient pas affectés.

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au MELS d'octroyer un budget spécial à la CSDM pour l'organisation de l'élection scolaire de novembre 2014;
- 2° de DONNER à la présidente le mandat d'entreprendre des démarches auprès du MELS en ce sens.

Le commissaire Daniel Bélanger propose la modification suivante :

Ajouter, entre les 2^e et 3^e considérants actuels, un autre paragraphe commençant par CONSIDÉRANT qui se lit ainsi :

« CONSIDÉRANT les lourdes responsabilités attribuées aux commissions scolaires en vue d'assurer un sain exercice démocratique lors des prochaines élections scolaires du 2 novembre prochain; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a réduit substantiellement le budget alloué aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que parallèlement à ses coupes, il a accru les responsabilités des commissions scolaires (identification d'objectifs quantitatifs, vérification des antécédents des bénévoles, intimidation, etc.);

CONSIDÉRANT les lourdes responsabilités attribuées aux commissions scolaires en vue d'assurer un sain exercice démocratique lors des prochaines élections scolaires du 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que l'élection scolaire de Montréal, selon les nouvelles règles électorales, dont l'élection de la présidence au suffrage universel, coûtera près de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la légitimité des commissaires qui assurent les responsabilités suivantes :

- 1° dans le cadre de leur participation à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire, d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription ou de leur milieu;
- 2° de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire;
- 3° de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;
- 4° d'exécuter tout mandat que leur confie le conseil des commissaires, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière;

CONSIDÉRANT que cette somme devrait être prise à même le budget de la Commission scolaire, alors que le Conseil des commissaires souhaite que les services aux élèves ne soient pas affectés.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au MELS d'octroyer un budget spécial à la CSDM pour l'organisation de l'élection scolaire de novembre 2014;
- 2° de DONNER à la présidente le mandat d'entreprendre des démarches auprès du MELS en ce sens.

11. Direction générale – révision des règles d'application de la Politique sur les frais de fonction et de civilités (P2010-1) – révision de l'indemnité kilométrique

Document déposé : Rapport DG-01-162 en date du 7 avril 2014 de
M. Sylvain Parent concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la hausse des prix de l'essence depuis quelques années et le coût moyen d'utilisation d'une automobile;

CONSIDÉRANT les taux kilométriques actuels et révisés à la hausse par certaines commissions scolaires avoisinantes;

CONSIDÉRANT que les taux actuels à la CSDM sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008;

CONSIDÉRANT les taux maximum jugés raisonnables par l'Agence de revenu du Canada et par Revenu Québec;

CONSIDÉRANT que les indemnités pour covoiturage constituent un avantage imposable;



Séance ordinaire
9 mars 2014

À la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 9 avril 2014 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présentes et présents :

M. Jean-Pierre Reid, président
Mme Johanne Légaré, vice-présidente
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Mylène Deneault
M. Alain Gauthier
Mme Sylvie Joannis
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
M. Jacques Lemay
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Marthe Nault
M. Marcel Pépin

Étaient absentes et absents :

M. Michel Gervais
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Poitras

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Éric Bernatchez, directeur, Service de la technologie de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la vérification du quorum et ouvre de la séance.

C.C.-13-14-107 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout

- 6.18. Adoption – Acquisition du terrain de l'École 033
- 6.19. Demande d'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue de l'Atmosphère

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

C.C.-13-14-108 Monsieur Dominique Kenney propose de dispenser le secrétaire général de la lecture des procès-verbaux des séances du 12 et du 26 mars 2014 et de les adopter avec les modifications suivantes :

Monsieur Jean Malette était présent et non absent de la séance du 12 mars 2014;

**Demande de
financement pour les
élections scolaires du
2 novembre 2014**

**ADOPTION – MODIFICATIONS AUX MODALITÉS DE REMISE DU
PRIX DU COMMISSAIRE**

Le point est reporté à la séance ajournée du 23 avril.

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES
DU 2 NOVEMBRE 2014**

Considérant les compressions budgétaires des trois dernières années;

Considérant que le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dispose de peu de marge de manœuvre financière;

Considérant les règles budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

Considérant que les commissions scolaires ne reçoivent pas d'allocations financières supplémentaires pour payer les frais relatifs à la tenue d'élections scolaires et qu'elles doivent assurer ces frais à même leur budget des opérations;

Considérant les coûts très élevés des élections scolaires;

Considérant l'importance de soutenir la démocratie scolaire;

C.C.-13-14-114 Monsieur Mario Crevier propose de demander au MELS d'allouer des budgets spéciaux pour financer les élections scolaires du 2 novembre 2014;

d'inviter les autres commissions scolaires à appuyer notre démarche en produisant des résolutions similaires;

que la FCSQ présente les doléances de la Commission scolaire dans le dossier;

et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux députés nouvellement élus de la région.

Adoptée à l'unanimité

**Dépôt aux fins de
consultation – Plan de
répartition et de
destination des
immeubles (RDI) 2014-
2017**

**DÉPÔT AUX FINS DE CONSULTATION – PLAN DE RÉPARTITION ET
DE DESTINATION DES IMMEUBLES (RDI) 2014-2017**

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit, chaque année, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant qu'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Comité de parents doit être consulté sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation émise par le Comité de l'organisation scolaire et du transport le 2 avril 2014;

C.C.-13-14-115 Monsieur Gilbert Couture propose de transmettre à la Ville de Gatineau, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi qu'au Comité de parents de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 aux fins de consultation.

Adoptée à l'unanimité

Le 18 mars 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries **tenue le 18 mars 2014, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Laflamme, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents (primaire)
BÉLANGER, Michel	Commissaire
BILODEAU, François	Commissaire représentant des parents (secondaire)
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BOLDUC, Danielle	Commissaire
BOLDUC, Jean-François	Commissaire
BOUTET, Fernand	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
CÔTÉ, Benoît	Commissaire
DION, René	Commissaire
DOMPIERRE, Christiane	Commissaire
DUFRESNE, Luc	Commissaire
FERLAND, Frédéric	Commissaire
FORTIN, Marie-Josée	Commissaire
LAFLAMME, Jean-Marc	Commissaire
NAPERT, Hélène	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
PARENT, Huguette L.	Commissaire
RATTÉ, Catherine	Commissaire
RODRIGUE, Brigitte	Commissaire
TOUCHETTE, Marie-Soleil	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
VEER, Fernand	Commissaire
VILLENEUVE, Lyne	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale adjointe aux affaires administratives
BEAULIEU, Line	Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
PELLETIER, Serge	Directeur général
PARENT, Jean-François	Secrétaire général

ÉTAIENT ABSENTS :

BROUSSEAU, Denys	Commissaire
DESCHÊNES, Martin	Commissaire - arrivée à 20 h 15

Madame Odile Clermont agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- D'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-13/14-078

13. FINANCEMENT POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires des trois dernières années ont amputé le budget de la Commission scolaire de 6 375 006 \$;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières importantes sur le budget 2014-2015, soit de l'ordre de 3 175 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dispose d'une marge de manœuvre financière de plus en plus réduite;

CONSIDÉRANT que les coûts d'une élection scolaire sur notre territoire sont évalués à plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la démocratie scolaire et d'accroître le taux de participation des électeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Painchaud et résolu qu'une demande d'allouer des budgets spéciaux pour financer les élections scolaires de 2014 soit adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-13/14-079

14. TARIFS POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT l'élection scolaire qui aura lieu le 2 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires stipule que la Commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires précise également que le tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la loi électorale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer le tarif de la rémunération des membres du personnel électoral;

CONSIDÉRANT que le comité de planification, éthique et gouvernance du 3 mars 2014 et le comité administration, vérification du 11 mars se sont montrés favorables à la recommandation proposée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Chabot et résolu de fixer le tarif de la rémunération du personnel électoral en prévision de l'élection scolaire du 2 novembre 2014 en conformité avec le tableau des équivalences des fonctions du personnel électoral entre les niveaux provincial et scolaire préparé par le service des scrutins scolaires de la direction des opérations électorales du Directeur général des élections.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2014

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le dix-huit février deux mille quatorze à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Les membres du conseil des commissaires :

M ^{mes}	Ginette Beaumier Jeanne Grenier Annie Quenneville Isabelle Rouillard Martine St-Laurent,	par conférence téléphonique
MM.	Camille Bélanger Denis Coutu Gérald Cregheur, Marc Désilets Michel Gagnon, Rosaire Guénette Michel Morin Martin Roy, Stéphane Saulter,	représentant du comité de parents président vice-président, représentant du comité de parents

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Marie-Hélène Grondin, Hélène Turcotte,	secrétaire générale et conseillère en communication directrice du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires directrice du Service des ressources humaines
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives directeur du Service des ressources financières directeur général

ABSENCE

M^{me} Lyne Brousseau

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Michel Gagnon.

Il est 19 h 33.

2-ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

CC-5820-14
Martin Roy,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que proposé.

QUE le président de l'assemblée soit et il est autorisé à modifier
l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

3-ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DU 4 FÉVRIER 2014

CC-5821-14
Jeanne Grenier,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la
lecture du procès-verbal du 4 février 2014.

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

6.1 - RÉOLUTION
D'APPUI CS DES HAUTS-
BOIS-DE-L'OUTAOUAIS -
FINANCEMENT DES
ÉLECTIONS SCOLAIRES

5.0 Comité de parents

Les principaux points discutés à la rencontre du comité de parents du 10 février
dernier ont été les suivants : le budget révisé, le rapport annuel 2012-2013, le
congrès pour les parents et l'anglais intensif à l'école St-Viateur. Les membres ont
également été consultés sur les projets de calendriers scolaires 2014-2015.

CC-5822-14 CONSIDÉRANT les compressions budgétaires des trois
dernières années;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des
incidences financières importantes sur le budget 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Harricana dispose
d'une faible marge de manœuvre financière;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires imposées par le
ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT les coûts élevés d'une élection scolaire sur
notre territoire qui compte 17 municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance de supporter la démocratie scolaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire
Rosaire Guénette,

QU'une demande d'allouer des budgets spéciaux pour financer
les élections scolaires de 2014 soit adressée au MELS.

QUE soit demandé aux autres commissions scolaires d'appuyer
notre démarche en produisant des résolutions similaires.

ADOPTÉE.



COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS 2014 04 28

Procès-verbal de la séance ordinaire du **CONSEIL DES COMMISSAIRES** tenue le lundi 28 avril 2014 à 19 h 30, au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Personnes présentes :

Commissaires : Yvon Asselin, Lionel Brais, Rita Charette, Manon Daigneault, Michel Duchesne, Mario Duranceau, Lise Gameau-Crête, Diane Giguère, Micheline LeBrun-Caza, Jacinthe Leduc, Éric Legault, Claude Lemieux, Francine Montpetit, Sylvie Montpetit, Frank Moojehind, Marc Rémillard et Hélène Tremblay

Commissaires-représentants du

comité de parents : Jean-Paul Livenais, commissaire-parent - primaire
Julie Frappier, commissaire-parent - secondaire

Directeurs et directrices :

Richard Carrière, Danielle Dupuy, Carole Houle, directrice générale, Jean-François Lavertu, Jean-Sirice Loisel, Denis Ménard et Jean-François Primeau, secrétaire général

Absences : Jeanne-D'Arc Patry-Levert et Suzanne Thibault

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président du conseil des commissaires, M. Michel Duchesne, ouvre la séance à 19 h 30 après avoir constaté qu'il y a quorum.

CC-2426-140428

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Francine Montpetit propose que l'ordre du jour soit modifié et adopté avec les ajouts inclus et tel qu'il suit :

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2014

Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2014

Questions de l'assistance

Correspondances :

- Copie de la résolution CC : 885-14 de la Commission scolaire de Charlevoix intitulée Positionnement de la Commission scolaire de Charlevoix suivant l'annonce du projet du budget provincial 2014-2015
- Copie de la résolution 14-03-2932 de la Commission scolaire de Sorel-Tracy intitulée Demande de financement pour les élections générale scolaire du 2 novembre 2014
- Copie de la résolution CC-14-1355 de la Commission scolaire René-Lévesque intitulée Demande de financement – élections scolaires – novembre 2014
- Copie de la résolution C14-02-346 de la Commission scolaire Eastern Shores intitulée Demande de financement pour les élections scolaires en novembre 2014
- Résolution d'appui de la MRC du Haut-Saint-Laurent intitulée Demande d'appui de l'UPA en regard à la formation en mécanique agricole

Copie de la résolution 14-04.11 e) de la Commission scolaire centrale Québec intitulée *Élections scolaires – Allocations de fonds* :

M^{me} Carole Houle dépose une copie de la résolution 14-04.11 e) de la Commission scolaire centrale Québec intitulée *Élections scolaires – Allocations de fonds*.

Le président fait également état de la réception très récente d'une résolution du conseil de la Commission scolaire Marie-Victorin demandant au Gouvernement du Québec un moratoire relatif à la fiscalité scolaire et de revoir le système de taxation scolaire afin de rétablir l'équité entre les contribuables.

CC-2428-140428

FINANCEMENT DE L'ÉLECTION SCOLAIRE DE NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT le décret no 29-2013 du gouvernement du Québec, du 16 janvier 2013, qui fixe au 2 novembre 2014 la date de la prochaine élection scolaire générale;

CONSIDÉRANT l'importance de la démocratie scolaire et du déploiement d'une organisation électorale de qualité;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions législatives qui prévoient l'élection d'un président ou d'une présidente au suffrage universel et l'ampleur de l'organisation électorale sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT par ailleurs que les commissions scolaires ont subi des compressions budgétaires répétées totalisant 640 millions de dollars au cours des quatre dernières années;

CONSIDÉRANT que ces coupures totalisent, pour la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, plus de 4 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire ne dispose d'aucune marge de manœuvre financière, ni d'aucun surplus disponible susceptible d'appropriation;

CONSIDÉRANT qu'aucune règle ou mesure financière ne prévoit le financement du déploiement d'une organisation électorale de qualité propre à la soutenir;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire dessert une population de près de 85 000 personnes qui habitent un vaste territoire de 1 765 km² comprenant deux municipalités régionales de comté, celle de Beauharnois-Salaberry et celle du Haut-Saint-Laurent, 20 municipalités et une réserve.

Il est proposé par M. Frank Mooijekind

De demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de prévoir des mesures de financement spéciales en regard de l'élection scolaire du 2 novembre 2014;

De transmettre copie de cette résolution aux autres commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et aux députés de Beauharnois et de Huntingdon, MM. Guy Leclair et Stéphane Billette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES tenue à l'école Notre-Dame-de-Grâce à Aguanish, le lundi 28 avril 2014 à 19h00.

SONT PRÉSENT(E)S: les commissaires monsieur Jean Parisée, président, monsieur Tony Desjardins, vice-président, madame Léona Boudreau, madame Réjeanne Landry, monsieur Jean-Yves Richard, monsieur Yvon Duguay, madame Nathalie Bernier, madame Marie-Claude Léveillé, monsieur Henry Bond et le commissaire-parent monsieur Paul Rousseau.

SONT AUSSI PRÉSENTS: le directeur général monsieur Marius Richard et le directeur des services financiers monsieur Daniel Vigneault le directeur des services de l'enseignement monsieur Mario Cyr.

EST ABSENTE : la commissaire-parent madame Sonia Richard.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL:**
 - 2,1 Acceptation du procès-verbal de la réunion du 18 février 2014
 - 2,2 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE:**
 - 3,1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017
 - 3,2 Actes des établissements 2014-2015
 - 3,3 Réorganisation administrative du personnel cadre (mai 2014)
 - 3,4 Financement élections scolaires 2014
 - 3,5 Demande d'appui Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis
 - 3,6 Résolution projet piscine
 - 3,7 Informations
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS:**
 - 4,1 Organisation scolaire 2014-2015
 - 4,2 Informations
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:**
 - 5,1 Informations
6. **DIRECTION DES FINANCES DE L'ÉQUIPEMENT ET DU TRANSPORT:**
 - 6,1 Plan et devis/toiture école Notre-Dame-De-Grâce
 - 6,2 Protocole règlement résidence Niapisca
 - 6,3 Projet monte-charge Natashquan
 - 6,4 Projet toiture et fenestration école Louis Garnier
 - 6,5 Nomination firme comptable
 - 6,6 Radiation de compte
 - 6,7 Informations

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Yvon Duguay et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 18 FÉVRIER 2014CC-2150-2014

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 18 février 2014 soit accepté tel qu'il apparaît au livre des délibérations.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE
DESTINATION DES IMMEUBLES 2014-2017CC-2151-2014

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017 et de répartition des services éducatifs entre les écoles soit accepté tel qu'il apparaît en annexe.

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE (MAI 2014)CC-2152-2014

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Marie-Claude Léveillé et résolu unanimement que la nouvelle structure administrative soit adoptée telle que présentée en annexe (abolition du poste de directeur des ressources humaines et création d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur des ressources humaines incluant le dossier du transport scolaire), celle-ci sera effective à compter de mai 2014.

FINANCEMENT ÉLECTIONS SCOLAIRE 2014CC-2153-2014

- ↳ Considérant les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires au cours des trois dernières années ;
- ↳ Considérant le décret 29-2013 fixant au 2 novembre 2014 la date des prochaines élections scolaires au Québec ;
- ↳ Considérant l'ampleur du processus électoral requis pour mener à bien ces élections scolaires 2014 en regard à l'élection d'une présidence du conseil au suffrage universel ;
- ↳ Considérant que le projet de loi 63 aura, s'il est adopté, des incidences financières majeures sur le budget 2014-2015 ;
- ↳ Considérant les règles budgétaires imposées par le MELS ;
- ↳ Considérant les coûts très élevés d'une élection scolaire sur le territoire de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord qui compte 7 circonscriptions électorales ;
- ↳ Considérant l'importance et la volonté de supporter la démocratie scolaire en cohérence avec la mission officielle de notre Commission scolaire ;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement qu'une demande spéciale de financement soit faite au MELS pour financer cette dépense non récurrente concernant les élections scolaires 2014.

DEMANDE D'APPUI CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE DUPLESSISCC-2154-2014

- ↳ Attendu que le Carrefour jeunesse-emploi de Duplessis (CJED) a pour but de soutenir les jeunes de 16 à 35 ans dans leur insertion professionnelle, tout en favorisant leur autonomie personnelle, sociale et économique;
- ↳ Attendu que le CJED dessert la circonscription de Duplessis;
- ↳ Attendu que le CJED a un point de service à Havre-Saint-Pierre;
- ↳ Attendu que le conseil d'administration du CJED souhaite une centralisation des services au centre administratif de Sept-Iles;
- ↳ Attendu que les objectifs d'avenir de l'organisation, ainsi que le mode de fonctionnement actuel du Carrefour jeunesse emploi en Minganie ne correspondent pas à nos attentes et concourent à diminuer davantage la qualité des services en Minganie;

COMMISSAIRES SCOLAIRES ÉLECTIONS SCOLAIRES

Participation à l'élection scolaire de 2007 : 7,9 % des électeurs ont participé; c'est le plus bas taux de l'histoire.

Les deux tiers des 1305 commissaires ont été élus sans opposition et dans 13 circonscriptions, il n'y avait même pas de candidat.

Les commissaires coûtent **20 millions** chaque année aux contribuables, c'est ça leur salaire.

Il y aura finalement 720 commissaires scolaires à élire le 2 novembre lors des prochaines élections scolaires.

La nouvelle Loi sur les élections scolaires prévoit de 7 à 12 commissaires par commission scolaires. Ce nombre pouvait être majoré de 1 à 5, selon l'article 7 de la loi.

Loi sur les élections scolaires

Article 7.

Le ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 6 lorsqu'il estime cela justifié en raison notamment:

- 1° de la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire;*
- 2° du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire;*
- 3° de l'isolement du territoire d'une municipalité locale dans celui de la commission scolaire.*

La ministre de l'Éducation du gouvernement péquiste d'alors, Marie Malavoy, avait reçu 33 demandes d'ajouts de circonscriptions électorales.

Après analyse des demandes, Mme Malavoy avait accepté les demandes d'ajouts de circonscriptions électorales de 19 commissions scolaires, a accepté en partie les demandes de 9 commissions scolaires et a refusé les demandes de 5 commissions scolaires.

Avec ces ajouts, il y aura 720 circonscriptions électorales réparties dans les 69 commissions scolaires du Québec, ce qui correspond à 585 circonscriptions de moins que les 1305, lors des élections scolaires de 2007.